

# Guide à l'intention des membres du Programme ConseillerPro de QuickBooks concernant l'utilisation de la marque

Le Programme ConseillerPro de QuickBooks d'Intuit est ouvert aux professionnels de la comptabilité, de la tenue de comptes et du conseil d'entreprise ainsi qu'aux fiscalistes qui offrent des services à des clients tiers. Ce programme vise à aider les professionnels comme vous à élargir leurs activités tout en aidant les millions d'utilisateurs de QuickBooks à optimiser leurs entreprises.

Vous trouverez ci-dessous quelques normes à respecter ainsi que la Convention du Programme ConseillerPro de QuickBooks :

## Services autorisés

- Vous pouvez fournir des services de soutien client, de mise en œuvre, de configuration ou de conseil d'entreprise relativement aux produits QuickBooks.
- Vous ne pouvez pas fournir de services de comptabilité ou de conseils fiscaux en dehors des territoires où vous n'avez pas d'expertise ou de connaissance réglementaire.
- Le soutien technique téléphonique payant ne devrait pas être la priorité d'une entreprise participant au Programme ConseillerPro.
- Vous n'avez pas l'autorisation de fournir l'utilisation d'un produit Intuit dans le cadre d'une entente de fournisseur de services d'application ou d'hébergement en ligne ou d'un autre arrangement similaire, à moins que votre client participe au programme d'hébergement commercial d'Intuit.
- Ce Programme n'est pas conçu pour prodiguer un soutien technique en centre d'appel indépendant.

## Noms de marque

1. Vous devez exercer des activités sous votre propre nom d'entreprise. Le nom et l'image de marque de votre entreprise, vos identificateurs de source d'entreprise et tout autre document ne doivent comprendre aucune marque Intuit ni aucun élément de marque ou équivalent phonétique connexe.

<b>Marques d'Intuit</b> La liste peut ne pas être complète	<b>Éléments de marque d'Intuit</b> La liste peut ne pas être complète	<b>Équivalents phonétiques</b> Liste non complète
QuickBooks QB QBE QBEC ConseillerPro Intuit Turbo Mint	Quick Intui Tuit  Q (lorsqu'il est question de QuickBooks, p. ex. QSavings)	Qwik QuBee Kwik

- L'URL de votre site Web ne devrait comprendre aucune marque Intuit ni aucun élément de marque connexe. Par exemple, vous ne pouvez pas utiliser les URL [www.soutienquickbooks.com](http://www.soutienquickbooks.com), [www.soutienqb.com](http://www.soutienqb.com) ou [www.soutienquick.com](http://www.soutienquick.com).
- Vous devez afficher l'avis suivant sur tout document contenant le nom Intuit ou QuickBooks :

« Intuit QuickBooks et ConseillerPro de QuickBooks sont des marques de commerce déposées d'Intuit Inc. utilisées avec autorisation en vertu de la Convention du Programme ConseillerPro de QuickBooks. »

- Vous devez exploiter votre entreprise sous un seul nom d'entreprise afin d'établir une reconnaissance de marque auprès de vos clients existants et potentiels. Si vous exploitez votre entreprise sous plus d'un nom et participez au Programme, veuillez en aviser Intuit.

### Logos et éléments visuels de marque

- Le logo de votre entreprise devrait être unique à celle-ci. Il ne doit pas contenir un logo Intuit, un logo similaire, une imitation ou une altération.
- Les marques, logos et badges Intuit ne devraient pas apparaître au haut de votre site Web. Le nom ou le logo de votre entreprise devrait y figurer afin que vos clients vous reconnaissent rapidement.
- Le nom ou le logo de votre entreprise devrait être plus gros que toute marque ou tout logo Intuit. Cette règle s'applique aux badges du Programme ou aux logos autorisés que vous affichez sur votre site Web ou dans vos courriels, factures ou documents publicitaires dans le cadre de la Convention du Programme ConseillerPro de QuickBooks.
- Vous ne devez pas étirer ni modifier le logo ConseillerPro QuickBooks certifié fourni par Intuit.
- Votre site Web ne doit contenir aucun élément graphique de tout site Web d'Intuit ni aucune photo provenant d'un site Web appartenant à Intuit.

6. Lorsque vous faites référence à QuickBooks, vous ne pouvez pas utiliser les logos du produit ou les éléments graphiques de la boîte. Vous ne pouvez afficher QuickBooks qu'en texte brut, comme indiqué ci-dessous :

« Logiciel QuickBooks. »

7. La certification QuickBooks est associée à la personne qui a effectué le processus de certification et ne peut être transférée à personne d'autre. Par conséquent, vous ne pouvez vous présenter comme ConseillerPro de QuickBooks certifié que si vous avez obtenu la certification vous-même. Si un employé de votre entreprise se présente comme ConseillerPro de QuickBooks certifié, il doit d'abord réussir le cours de certification pertinent et répondre à tous les autres critères applicables.

### **Adhésion au Programme ConseillerPro de QuickBooks**

1. Vous pouvez uniquement utiliser les titres approuvés suivants pour communiquer votre titre ConseillerPro ou en faire la promotion, la publicité ou la mise en marché :

« Membre du Programme ConseillerPro de QuickBooks »

- a. Vous ne devez pas faire votre promotion, votre publicité ou votre mise en marché ou vous présenter comme « ConseillerPro d'Intuit certifié. »
  - b. Toutes ces déclarations doivent toujours comprendre « QuickBooks », et non « Intuit ». Lorsque vous faites la promotion de vos titres personnels, vous pouvez utiliser votre propre nom, suivi du titre « ConseillerPro de QuickBooks certifié », par exemple « Jane Smith, ConseillèrePro de QuickBooks certifiée », uniquement si vous avez reçu la certification et avez réussi les cours connexes.
2. Vous devez être honnête quant à votre relation avec Intuit. Lorsque vous faites de la promotion, de la publicité, de la mise en marché ou de la communication de quelque manière que ce soit, vous ne devez pas indiquer ou insinuer que vous êtes affilié à Intuit d'une quelconque façon au-delà de votre participation au Programme ConseillerPro.
  3. Vous ne pouvez pas indiquer, insinuer ou communiquer ni faire la promotion, la publicité ou la mise en marché de quelque manière que ce soit du fait que vous travaillez pour Intuit ou en son nom (ou de QuickBooks ou de toute autre offre Intuit) ou êtes un partenaire exclusif d'Intuit. Par exemple, vous ne pouvez pas indiquer ou insinuer que vous ou vos employés êtes des employés ou des représentants d'Intuit ou des partenaires d'impartition officiels d'Intuit. Vous ne devez donc pas répondre « soutien de QuickBooks en ligne » au téléphone; vous devez mentionner le nom de votre propre entreprise.

## Information sur l'entreprise

1. Vous devez divulguer les renseignements légitimes suivants concernant votre entreprise sur votre site Web.
  - a. Le nom, le lieu réel, l'adresse municipale et les coordonnées exactes de l'entreprise
  - b. Les territoires que vous desservez
  - c. Les services que vous fournissez
2. Vous ne devez pas présenter vos services ni en faire la promotion, la publicité ou la mise en marché en indiquant qu'ils se concentrent principalement sur un soutien technique téléphonique payant.

## Directives concernant la publicité

(Y compris les publicités commanditées ou natives.)

1. Vos publicités doivent clairement indiquer le nom de votre entreprise ou de votre marque comme élément principal.
2. Les titres de vos publicités devraient mettre en évidence le nom ou la marque de votre entreprise ou un descripteur de secteur d'activité, et non pas les marques Intuit. Par exemple, l'élément principal de la publicité ne devrait pas être « QuickBooks », « QB » ou « Intuit » (c.-à-d. que la publicité ne devrait pas mentionner « Soutien de Quickbooks », mais plutôt « Entreprise XYZ – Soutien pour QuickBooks »).
3. Le service offert dans la publicité ne doit pas concerner uniquement un soutien technique téléphonique payant.
4. Les publicités ne doivent pas prétendre offrir une disponibilité « 24 h/24, 7 j/7 ».
5. L'adresse URL visible de la publicité ne doit pas contenir « QuickBooks », « QB », « Intuit » ni toute autre marque ou tout autre élément de marque d'Intuit avant ou dans le domaine racine ou tout autre terme précédant « .com ». Par exemple, vous ne devez pas utiliser « quickbooks.nomdelentrepriseXYZ.com » ou « quickbooksentrepriseXYZ.com » comme URL visible.
6. Toutes les adresses URL, y compris celles qui sont visibles dans vos publicités, doivent respecter les exigences suivantes :
  - a. Aucune utilisation des marques Intuit seules après le « .com »

— Exemple d'utilisation interdite :  
« nomdelentrepriseXYZ.com/QuickBooks »
  - b. Aucune utilisation des marques Intuit devant les termes descriptifs ou génériques après le « .com »

— Exemple d'utilisation interdite :  
« nomdelentrepriseXYZ.com/QuickBooksSoutien »
  - c. L'utilisation de marques Intuit comme « objet direct » dans le répertoire ou le chemin de l'adresse URL est acceptable

— Exemple d'utilisation autorisée :  
« nomdelentrepriseXYZ.com/SoutienpourQuickBooks »

- d. Vous devez exclure les mots-clés suivants : « QuickBooks », « QuickBooks en ligne », « QB » et « QBE ». Vous ne devez également soumettre une offre que sur les mots-clés contenant un énoncé à valeur ajoutée, par exemple « Configuration QuickBooks ».

<https://community.intuit.com/articles/1761180-quickbooks-proadvisor-program-member-guide-for-brand-use>